



Eloigne de mon enfant sur situation difficile

Par Patrick

Je suis séparé de ma conjointe depuis 2011, nous avons une fille de 7 ans, le JAF a donné la garde de notre fille à mon ex-concubine avec des droits de visite pour moi.

J'ai obtenu sur le jugement un week end sur deux (vendredi soir après l'école jusqu'au dimanche soir) ainsi que tous les mercredis après l'école jusqu'au jeudi matin (je dépose ma fille à l'école, c'est une façon d'être en contact direct avec son institutrice et de pouvoir avoir vue sur ses petits camarades et bien sûr de la voir au moins un jour par semaine). Je l'ai également la moitié des vacances scolaires. Enfin, on a tout les deux l'autorité parentale.

Sa mère veut partir dans le sud avec notre enfant mais je ne suis pas d'accord avec elle.

Chose à savoir : elle est suivie par un psychiatre qui lui a prescrit des médicaments anti-dépresseurs (lexomil et un autre dont je ne me souviens plus le nom), elle lui a aussi conseillé une hospitalisation (faits qu'elle m'a relatés sur un mail).

En septembre dernier, j'ai déjà gardé ma fille pendant 3 semaines complètes afin qu'elle puisse se reposer.

De plus, elle a contracté des crédits à la consommation et ne peut plus faire face à ses endettements. En plus de la pension alimentaire que je lui verse chaque mois, j'ai dû lui faire des virements bancaires sur son compte à plusieurs reprises pour qu'elle puisse survenir à ses besoins et ceux de ma fille (preuve que je peux fournir également sur mes relevés de compte). Pour résoudre ce problème, elle prend donc la décision de partir pour aller vivre chez un homme qu'elle connaît depuis 4 mois (il a également des enfants en garde alternée) et qui lui propose pour résoudre ceux-ci de venir vivre chez lui à titre gratuit pour qu'elle puisse racheter ses crédits.

J'ai vécu pendant 10 ans avec cette femme qui déjà à l'époque était surendettée et c'est moi qui avais déjà racheté ses crédits à la consommation.

MA QUESTION : comment je peux récupérer la garde complète de ma fille sans privé sa mère de l'avoir, c'est à dire avec des droits de visites ?

Désolé c'est long mais ma situation est complexe, je vous remercie par avance de votre compréhension.